

N.B. Il est rappelé aux employeurs

- qu'ils doivent conserver les pièces fournies par leurs employés au cours de leur congé de maternité;
- qu'à l'expiration de ce congé, l'ensemble du dossier doit être adressé à l'agence régionale la plus proche.

Docteur en (f) }
médecine }
Général - Femme }
le soussigné :

atteste avoir soignée Madame :

(f) Ineviv }
nom - nom }
née

le sexe

de }
à son domicile (f) }
à la maternité }

où elle est entrée le

à

(Signature du médecin)

(f) Taper les mentions indiquées

VOIR AU VERSO